



04 77 48 77 48
www.saint-etienne.fr

ville de
Saint-Étienne
L'expérience design

PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015 – 2020

UN ENVIRONNEMENT POUR GRANDIR ET S'ÉPANOUIR SEREINEMENT



ÉDITO

Gaël Perdriau a souhaité que la jeunesse soit au cœur de notre action municipale. Depuis le début de notre mandat nous avons privilégié le dialogue et les rencontres avec les acteurs éducatifs afin de donner toute sa place à l'enfant dans notre ville. Porter un Projet Éducatif Local c'est être concrètement aux côtés des petits et des jeunes Stéphanois.

Les valeurs de la République, l'égalité des chances et l'éducation partagée aux côtés des familles et de l'école sont les piliers de notre constante réflexion. Notre équipe municipale a la volonté de favoriser le développement du potentiel de chaque enfant en tenant compte de sa singularité et de sa responsabilité. Dans ce siècle naissant où de nombreux défis restent à relever, notre devoir est d'offrir un cadre plus protecteur et plus solidaire aux 39 750 Stéphanois âgés de 0 à 18 ans.

Depuis 2014, nous construisons avec vous une politique éducative ambitieuse pour Saint-Étienne. La co-construction de ce Projet Éducatif Local va permettre de continuer dans ce sens. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, le développement des initiatives porteuses, le renforcement du lien de confiance en mettant au cœur de nos choix la réussite de tous les jeunes sont les priorités définies à l'issue de ce travail collaboratif.

Lorsque notre jeunesse est épanouie, ce sont tous les Stéphanois qui en bénéficient et à travers ce Projet Éducatif Local, « Bien grandir dans ma ville » deviendra une réalité pour tous.

Samy KEFI-JEROME
Adjoint à l'éducation et la petite enfance

Catherine ZADRA
Conseillère municipale
déléguée à l'enseignement privé

UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE DE DIAGNOSTIC ET DE CONSTRUCTION

Le Projet Éducatif Local (PEL) met en œuvre une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes et recherche avec l'ensemble des acteurs éducatifs professionnels, associatifs et familiaux, une cohérence d'intervention sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les élus ont exprimé leur volonté d'élaborer ce PEL avec une démarche partagée, depuis le diagnostic jusqu'au schéma de gouvernance.

Pour le renouvellement de son PEL, la Ville de Saint-Étienne s'est appuyée sur un diagnostic commun, qui a permis de mettre en lumière les attentes des partenaires en termes de valeurs fortes, de démarche participative et de co-construction.

Des groupes de travail se sont réunis en présence des élus, des partenaires de l'éducation populaire, des parents, des enseignants, des institutions, des directions municipales. Ils se sont d'abord exprimés sur les valeurs éducatives à partager, puis sur les objectifs qu'ils jugent prioritaires.

La co-construction s'est poursuivie avec l'écriture des objectifs prioritaires du PEL, intégrant, à titre d'exemple, des actions et projets menés par les acteurs éducatifs.

DES VALEURS ÉDUCATIVES AMBITIEUSES ET PARTAGÉES

Ce sont elles qui porteront l'ambition du PEL pour promouvoir le développement harmonieux de l'enfant et du jeune et lui permettre de :

- s'épanouir,
- être soi sans oublier l'autre,
- devenir citoyen.

En postulant auprès de l'UNICEF au renouvellement de son titre « Ville Amie des Enfants », la Ville entend faire vivre la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** dans toutes ses dimensions : droit à l'expression, droit à la santé, droit aux loisirs, au jeu, à la participation à des activités culturelles et artistiques, droit à la sécurité... dans un cadre de vie adapté pour les enfants et les jeunes.

Les élus et les partenaires ont également fixé des **points de vigilance**, qui devront être pris en compte dans le PEL :

- l'attention portée aux **publics les plus fragiles**, dans un souci d'équité territoriale,
- la **place du parent** dans la co-éducation,
- la **cohérence éducative** : de nombreux acteurs ont leur rôle à jouer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes de façon individuelle et collective.

Ces valeurs se déclinent selon trois orientations du PEL :

- 1** Favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes.
- 2** Permettre de grandir dans un environnement sécurisé et épanouissant.
- 3** Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société.

ORIENTATION PRIORITAIRE : favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

EXEMPLES D'ACTIONS

1

Faire ensemble, de la conception à l'évaluation, en passant par la décision

Aider l'enfant / le jeune à prendre en charge ses activités de loisirs. Il s'agit de passer du « faire pour » au « faire avec », en rendant l'enfant / le jeune acteur de ses loisirs.



- Donner à l'enfant et au jeune le choix dans le contenu des activités et des infrastructures.
- Donner la possibilité de connaître, proposer et s'exprimer sur l'offre éducative.

▶ **CIDE : droit à l'expression (article 13)**



Aménager les espaces de loisirs pour permettre des activités en autonomie.

2

Renforcer les compétences et les connaissances professionnelles des personnes encadrant les enfants

Faire évoluer les postures professionnelles, pour être davantage en position d'accompagnement de l'enfant / du jeune vers son épanouissement.



- Favoriser la stabilité et l'animation des équipes, travailler de façon partagée les projets éducatifs.
- Former et qualifier, de façon continue, les équipes d'encadrement : évolution des postures professionnelles, compétences psychosociales.

▶ **COHÉRENCE ÉDUCATIVE**



Former les animateurs sur les nouvelles problématiques : écrans, alimentation, obésité...

3

Créer les conditions favorables à l'épanouissement de l'enfant / du jeune

L'enfant / le jeune doit trouver, sur l'ensemble du territoire stéphanois, les équipements sociaux, sportifs, culturels, éducatifs, permettant d'être accueilli et de pratiquer des activités variées et de qualité. Ces équipements doivent être accessibles (physiquement, géographiquement et financièrement).



- Assurer l'équité territoriale, sociale, économique, culturelle.

▶ **CIDE : droit aux loisirs et aux activités culturelles (article 31)**

▶ **PUBLICS FRAGILES**

- Sensibiliser et éduquer à la santé et au bien-être.

▶ **CIDE : droit à la santé (article 24)**



Sensibilisation à la santé bucco-dentaire durant la restauration scolaire.

ORIENTATION PRIORITAIRE : permettre de grandir dans un environnement sécurisé et épanouissant

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1

Créer le cadre et l'environnement propices à la sécurité physique, morale et affective des enfants

Proposer aux enfants et aux jeunes un cadre qui leur permette de grandir dans un environnement sécurisé et épanouissant, où le respect de l'autre est de rigueur.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Offrir des conditions matérielles adaptées, fonctionnelles, confortables, respectant la réglementation en vigueur, en particulier pour les publics en situation de handicap.

PUBLICS FRAGILES

- Créer les conditions d'un échange permanent sur les activités, la responsabilité, le cadre d'accueil, entre l'enfant / le jeune et les structures éducatives.

- Reconnaître et associer les parents comme acteurs éducatifs.

PLACE DU PARENT

- Adapter l'offre éducative au public, selon l'âge, les capacités, les caractéristiques sociales.

- **CIDE : favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques (article 29)**

EXEMPLES D'ACTIONS



Formation des équipes à l'aménagement des locaux, l'accueil de l'enfant et de sa famille.

2

Permettre aux enfants et aux jeunes de connaître leur environnement culturel, social, géographique, naturel

Permettre aux enfants et aux jeunes, grâce à une meilleure connaissance de leur environnement, de mieux y prendre place. Valoriser le territoire pour qu'ils se l'approprient, et valoriser en retour les enfants qui y habitent.



- Valoriser le territoire, ses richesses et potentiels à travers des actions impliquant les enfants et les jeunes dans leur environnement.

- Informer les familles et les structures sur le Projet Éducatif Local.

- Échanger sur le cadre des activités : accueil, responsabilité...



Valorisation du patrimoine naturel de la ville par son identification via les « trames verte et bleue ».

3

Permettre aux enfants de s'affirmer, de se construire, d'être acteurs de leur éducation, dans le respect de soi et de l'autre

Former au « pouvoir d'agir » des enfants / des jeunes, notamment en renforçant les compétences professionnelles des acteurs éducatifs.



- Associer les enfants et reconnaître leurs capacités à co-construire les projets et les actions éducatives, pour que chacun trouve son rôle et sa place.

- Accompagner l'évolution des enfants dans leur parcours individuel au sein du collectif.

- Consulter, concerter les enfants sur leur quotidien.



Café des enfants, conseil d'enfants au sein des structures.

ORIENTATION PRIORITAIRE : Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1

Faire connaître et transmettre les valeurs de notre société

Encourager l'enfant / le jeune à développer sa citoyenneté en connaissant et en s'appropriant un socle commun de valeurs et de compétences sociales.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mobiliser les acteurs éducatifs sur les valeurs de vivre-ensemble et de laïcité.

EXEMPLES D' ACTIONS



Encourager les projets des jeunes à caractères citoyen et innovant : ID jeunes.

2

Reconnaître les enfants et les jeunes comme acteurs de la société

Apprendre à être citoyen, notamment en investissant les lieux de participation citoyenne.



- Permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences de participation citoyenne dans leurs différents espaces de vie.
- Valoriser et favoriser des initiatives collectives et individuelles : mettre en place des projets **avec** les jeunes.

 **CIDE : droit à l'expression (article 13)**



Conseil municipal des enfants et Conseil Consultatif de la Jeunesse.

3

Favoriser la mixité sociale et la rencontre des publics, l'ouverture culturelle

Offrir aux enfants des opportunités qui promeuvent la diversité et le respect, favoriser la découverte de l'autre pour s'intégrer au collectif et être partie prenante de la société.



- Mettre en place, ensemble, des actions et des événements qui permettent les rencontres.

 **PUBLICS FRAGILES**



Ville en partage : un événement pour sensibiliser sur le thème du handicap.

Lézarts d'été : programmation de loisirs culturels, ouverte à des structures de différents quartiers.

Encourager la pratique artistique en amateurs des enfants comme source de plaisir et d'épanouissement personnel et favorisant l'éducation artistique.

GOVERNANCE, INSTANCES, ANIMATION

La gouvernance du PEL s'exerce avec l'ensemble des partenaires éducatifs agissant sur un même territoire, s'adressant aux mêmes publics, avec des objectifs convergents. Le niveau politique se complète d'instances techniques.

Partenaires :

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire
- la Direction départementale de la cohésion sociale
- la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- le Conseil départemental de la Loire
- la Région Rhône-Alpes-Auvergne
- les fédérations d'éducation populaire
- les fédérations de parents d'élèves.

La famille est le premier lieu de l'éducation et les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. À ce titre, le PEL doit s'efforcer de les impliquer dans la démarche (réflexion, analyse, action). Il s'agira de s'appuyer sur les acteurs de terrain pour qu'ils organisent et relaient la parole des parents.

OUTILS, MISE EN ŒUVRE

Dispositif de Réussite Educative

Mis en place en 2007, le programme de réussite éducative est dédié aux enfants de 2 à 16 ans les plus fragilisés et à leur famille, vivant ou scolarisés dans des quartiers prioritaires. Il vise à accompagner enfants et adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable. L'objectif est d'agir sur tous les leviers (éducation, santé, culture, sport...), ce qui exige la mobilisation d'un réseau élargi d'intervenants. La prise en charge est individuelle et hors temps scolaire.

Contrat Enfance Jeunesse

Contrat d'objectifs et de co-financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, pour le développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans, il est signé pour la période 2015 à 2018.

Les champs concernés sont la petite enfance (structures multi-accueil, relais, lieux d'accueil parents/enfants), l'éducation (accueils périscolaires), l'animation (centres de loisirs, séjours jeunes), et la coordination de la politique éducative locale.

Projet éducatif de territoire

Outil de collaboration locale visant à mobiliser les ressources du territoire; il prend la forme d'une convention de trois ans qui formalise l'engagement des partenaires dans une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Celui-ci s'établit avant, pendant, et après la classe dans une continuité éducative, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité du temps éducatif. Le Projet éducatif de territoire précise les modes d'accueil, les types d'activité, le pilotage et l'articulation avec les autres dispositifs. Il intègre l'éducation à la citoyenneté et la laïcité.

Le pilotage et la coordination du PEL sont assurés par la direction petite enfance/éducation de la Ville de Saint-Étienne.

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en 2001

II le PEL consiste à dire ce que les acteurs locaux envisagent pour assumer collectivement leurs responsabilités et conduire les générations successives d'enfants habitant sur leur territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social (...). C'est un texte qui émane du local et permet de construire un système d'action publique différent s'appuyant sur le territoire. Il propose ainsi une relecture de l'ensemble de l'existant dans le champ de l'éducation pour que le sens en soit produit collectivement. II